

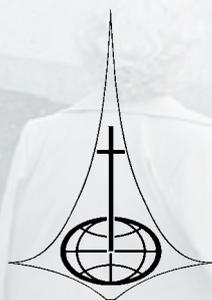


ONZIÈME ASSEMBLÉE DE LA FLM

Participer à la Onzième Assemblée de la FLM

Stuttgart, Allemagne
20-27 juillet 2010

Manuel de l'Assemblée



Fédération luthérienne mondiale
– une communion d'Églises

DONNE-NOUS AUJOURD'HUI NOTRE PAIN QUOTIDIEN

Table des matières

Préface.....	3
Qu'est-ce qu'une Assemblée ?	4
Comment l'Assemblée accomplira-t-elle ses tâches ?	5
Comment vais-je participer ?	6
Se préparer à rendre compte de l'Assemblée.....	6
Le culte à l'Assemblée	7
Études bibliques	9
Séances plénières	9
Groupes villages.....	10
Travail sur les rapports des groupes villages.....	11
Rapports des groupes villages	11
Lettre aux Églises membres.....	16
Message de l'Assemblée	16
Comités de l'Assemblée	17
Réunions régionales	18
Désignations	18
Élection du/de la président(e) de la FLM	19
Médias et presse	19
Langues	20
Règlement intérieur et des débats	21
Questions fréquemment posées	22

PRÉFACE

Chaque Assemblée est, d'une manière ou d'une autre, un événement marquant et un jalon pour les participant(e)s et pour la conception propre, c'est-à-dire l'*identité*, de la Communion luthérienne. Sur la base de l'expérience des Assemblées précédentes de la FLM, il apparaît que près des deux tiers des délégué(e)s assistent à une telle Assemblée mondiale des Églises luthériennes pour la première fois. De ce fait, on aurait peine à commencer à imaginer ou à exprimer l'impact que peut avoir une telle expérience nouvelle pour ceux et celles qui la vivent. Pour cette raison, parmi d'autres, le *manuel de l'Assemblée* se veut une « boussole d'orientation » propre à aider les délégué(e)s et autres personnes à participer de manière significative à l'Assemblée. Le manuel donne les règles parlementaires essentielles à l'action commune de participant(e)s qui viennent de plus de 79 pays et d'une grande diversité de cultures et de systèmes et contextes politiques et économiques.

Il est important que nous nous souvenions en permanence que cette Onzième Assemblée de la FLM est enracinée spirituellement dans les contributions de celles qui l'ont précédée. En ce sens, elle ne devrait jamais être considérée séparément des Assemblées du passé, ni de celles qui viendront. En d'autres termes, ce n'est pas une Assemblée autonome, mais une Assemblée qui s'inscrit dans la tradition apostolique sur laquelle nous nous fondons pour distinguer ce que signifie être une Église apostolique de Jésus Christ.

J'espère vivement que ce manuel de l'Assemblée sera pour vous un guide utile qui facilitera votre participation à cet événement mémorable.

Que Dieu bénisse votre venue à l'Assemblée et le souvenir que vous en emporterez !



Pasteur Ishmael Noko
Secrétaire général

mars 2010

QU'EST-CE QU'UNE ASSEMBLÉE ?

Une Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale (FLM) est, tout d'abord, la réunion des Églises membres de la FLM venues réaffirmer ensemble leur communion fraternelle et se consulter au travers des délégué(e)s qu'elles ont désigné(e)s. L'Assemblée est l'autorité principale et l'instance suprême de décision de la FLM. En tant que telle, ses fonctions premières sont les suivantes (Constitution, article VII) :

- être responsable du respect de la Constitution ;
- définir l'orientation générale des travaux de la Fédération ;
- élire le/la président(e) et les membres du Conseil ;
- prendre des décisions sur les rapports du/de la président(e), du/de la secrétaire général(e) et du/de la trésorier/trésorière.

Depuis la fondation de la Fédération luthérienne mondiale à Lund, Suède, en 1947, c'est la onzième fois que les Églises membres se réunissent en Assemblée – ce qu'elles font tous les six ou sept ans.

Une Assemblée est la réunion de délégué(e)s mandaté(e)s par les Églises membres. Le nombre de délégué(e)s de chaque Église fait l'objet d'une décision du Conseil qui se fonde sur l'importance numérique de l'Église.

L'Assemblée a pour but de permettre aux Églises membres :

- de témoigner de leur foi et de célébrer le culte ensemble ;
- de s'entretenir les unes avec les autres ;
- de s'exprimer ensemble sur les préoccupations fondamentales de l'Église tout entière ;
- de manifester leur unité en tant qu'élément de la communauté une, universelle et nouvelle en Christ ; et
- de réfléchir de manière plus approfondie au passage de la Fédération à la Communion.

OBJECTIFS SUPPLÉMENTAIRES DE LA ONZIÈME ASSEMBLÉE

- Étudier les moyens d'être des instruments de Dieu pour la guérison, la justice et la réconciliation dans la situation de rupture de l'Église et de la société ;
- approfondir la compréhension et l'expérience de la Communion luthérienne en se penchant sur les différences et les disparités et en partageant les dons ;
- nouer des liens de coopération plus étroits et plus profonds avec le mouvement œcuménique, et s'engager plus intensément en faveur de la vie dans

-
- la communion telle qu'elle a été donnée en Christ, en approfondissant une vision de la communion ;
- distinguer les défis lancés aux Églises luthériennes dans les contextes multiculturels et multireligieux d'aujourd'hui ; et
 - affronter les problèmes spirituels, sociaux et écologiques suscités notamment par la mondialisation économique, la lutte contre la pauvreté, le VIH/SIDA, l'approvisionnement en eau et la sécurité alimentaire.

Étant donné que le nombre des délégué(e)s à l'Assemblée est limité, l'importance d'une préparation soignée est évidente. Divers ouvrages ont été publiés pour encourager cette préparation et faciliter le processus.

Durant l'année écoulée, les Églises se sont réunies au niveau local, régional et national pour prier ensemble, pratiquer l'étude biblique et discuter du thème de l'Assemblée, afin d'éclaircir et de formuler leurs propres préoccupations régionales et d'aider ainsi les délégué(e)s à devenir des représentant(e)s bien informé(e)s.

COMMENT L'ASSEMBLÉE ACCOMPLIRA-T-ELLE SES TÂCHES ?

L'Assemblée travaille essentiellement dans le cadre de trois groupements pour accomplir ses tâches.

Premièrement, l'Assemblée tout entière se réunit en **séances plénières** pour des présentations et des discussions sur le thème et sur certaines des grandes questions auxquelles les Églises sont confrontées aujourd'hui ; c'est également en séance plénière que l'Assemblée prend acte des rapports et les adopte, et procède aux élections. À Stuttgart, il y aura une plénière sur les jeunes et les femmes et deux réunions d'information-débat sur le changement climatique, la dette illégitime et le VIH/SIDA. Il y aura également une séance plénière sur les décisions à prendre pour faire face à l'histoire des persécutions des anabaptistes par les luthérien(ne)s.

Deuxièmement, chaque participant(e) officiel(le) travaille tous les jours dans le même **groupe village** pour discuter de l'étude biblique du jour et d'une des questions. Les rapports de chaque groupe village viendront enrichir le projet de message de l'Assemblée et d'autres matériels issus de l'Assemblée.

Troisièmement, une série de **comités** contribuent à organiser et à faciliter les travaux de l'Assemblée.

Enfin, les participant(e)s ont de nombreuses occasions de se rencontrer dans des réunions régionales et autres et d'avoir des contacts informels au cours des pauses, des repas, de la plupart des soirées et du dimanche.

COMMENT VAIS-JE PARTICIPER ?

Les catégories de participant(e)s à l'Assemblée sont décrites dans le **Règlement intérieur**, ainsi que les rôles et les privilèges respectifs de chacune d'elles. Tous/toutes les participant(e)s inscrit(e)s contribuent à façonner le caractère et le ton de l'Assemblée. Les délégué(e)s ont la responsabilité particulière et l'occasion de donner forme au résultat de l'Assemblée. Il est significatif de constater que près des deux tiers des délégué(e)s participent pour la première fois à une Assemblée de la FLM.

Alors que vous vous familiarisez avec tous les aspects de l'Assemblée, vous êtes invité(e)s à imaginer de quelle manière vous allez participer dans chaque contexte. De manière générale, il est utile que vous prépariez à l'avance les questions que vous allez soulever et les contributions que vous souhaitez apporter aux débats.

SE PRÉPARER À RENDRE COMPTE DE L'ASSEMBLÉE

Pour vous préparer à faire part à votre Église et à votre communauté locale des expériences que vous allez faire à l'Assemblée, une fois rentré(e)s chez vous, il peut être utile de tenir un journal quotidien des événements.

Quelques-unes des questions méritant réflexion pourraient être les suivantes :

- Quel événement arrivé aujourd'hui m'a touché(e) et m'a paru significatif ou mémorable ?
- Quel lien ai-je remarqué entre la mission au niveau local et notre travail commun au sein de la FLM ?
- De quelle manière le thème de l'Assemblée répond-il à mes besoins – chez moi et dans le monde entier ?
- Quelle parole de l'Écriture ou quelle idée théologique a donné un sens nouveau à la manière dont je comprends le fait d'être une communion d'Églises ?
- Quels sont les récits dont je souhaite me souvenir, car ils donnent vie au thème de l'Assemblée et jettent des ponts entre Églises et communautés, et entre l'Assemblée et notre vie locale ?

-
- Quels sont les engagements qui constituent les défis les plus considérables pour nous dans notre vie commune ? Pourquoi ?

Le Bureau des services de communication de la FLM a préparé une documentation variée dans les quatre langues de travail de la Fédération pour vous aider dans votre tâche importante de communication. Vous trouverez sur le site www.lwf-assembly.org des informations en anglais, français, allemand et espagnol.

LE CULTE À L'ASSEMBLÉE

La vie et les travaux de l'Assemblée reposent sur un rythme de culte et de prière. Le thème « Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien » sert de point d'orientation pour notre vie cultuelle à Stuttgart.

Les lectures, les prières, les prédications, les chants, les actes et mouvements symboliques exprimeront la dépendance quotidienne de toute la création à l'égard de la grâce de Dieu et la reconnaissance pour les nombreux types de « pain » au moyen desquels le Créateur aimant apaise la faim de « toute chose vivante ».

CÉLÉBRATION EUCHARISTIQUE D'OUVERTURE

L'Assemblée commencera par la célébration eucharistique d'ouverture organisée par l'Église évangélique du Wurtemberg en l'église collégiale (Stiftskirche), l'église protestante la plus prestigieuse du Wurtemberg. Le service sera retransmis par le réseau régional de télévision.

L'origine de l'église remonte à 1175, quand le premier édifice de culte – appelé alors « église de la Croix » – fut construit (en style roman) sur le lieu actuel. Le bâtiment fut agrandi en 1240, et encore une fois en 1325. Par la suite, la nef de l'église s'effondra et fut reconstruite (en style gothique tardif) en 1531.

Le premier sermon protestant fut prêché dans cette église le 16 mai 1534. Une plaque commémorative sur le sol près de la chaire marque l'endroit où Johannes Brenz (1499-1570), principal animateur de la Réforme au Wurtemberg, fut enterré conformément à son propre désir. Le prédicateur passionné désirait entendre les sermons prêchés dans l'église pour l'éternité.

L'église, gravement endommagée par les bombardements de la Deuxième guerre mondiale, fut ensuite complètement reconstruite. Elle a été largement modernisée entre 1999 et 2003. Les vitraux modernes sur le côté droit de la nef datent de cette très récente rénovation.

CULTES DU MATIN AVEC SAINTE CÈNE

Chaque jour de l'Assemblée, sauf le dimanche, les participant(e)s se réuniront pour la célébration de l'eucharistie. À l'exception du jour de clôture (voir plus loin), l'eucharistie sera le premier événement commun inscrit au programme du jour.

Chaque jour, sauf le dimanche, le thème du service du matin se référera à l'un des mots du thème général de l'Assemblée « *Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien* ». Les liturgies de ces services ont été préparées par le Groupe international de préparation des cultes, composé de représentant(e)s des diverses régions de la FLM. L'étude biblique quotidienne prendra la place du sermon (voir plus loin) en tant que « Parole » du jour.

Les services du matin auront lieu dans l'ancien manège (« Alte Reithalle »), directement accessible depuis le hall de l'hôtel Maritim, et seront ouverts à tous/ toutes les participant(e)s, y compris les visiteurs/visiteuses locaux/locales.

PRIÈRES DE MIDI ET DU SOIR

Durant la journée, deux autres périodes seront réservées au culte : l'une pour la prière de midi (immédiatement avant le déjeuner) et l'autre pour la prière du soir (précédant immédiatement le dîner). Deux ordres du culte simples ont été préparés pour ces brèves méditations comprenant de courtes lectures, des prières avec répons, des chants méditatifs et des actes liturgiques simples tels qu'allumer des cierges, frapper un « bol chantant » ou faire silence.

Pour ces deux périodes de méditation, les participant(e)s resteront dans la salle des plénières.

CÉLÉBRATION DU DIMANCHE

Le dimanche 25 juillet, les participant(e)s sont invité(e)s à participer au culte dans les paroisses luthériennes locales, à Stuttgart ou aux environs. Ils/elles sont encouragé(e)s à porter leur costume traditionnel en signe de la riche diversité de notre famille luthérienne.

Le service eucharistique du dimanche en l'église collégiale, dont le prédicateur sera l'évêque Frank Otfried July, sera transmis en direct sur la chaîne de télévision nationale et à la radio, ce qui constituera un moyen supplémentaire de toucher la population de l'Europe et d'autres continents.

CÉLÉBRATION EUCHARISTIQUE DE CLÔTURE

Le service eucharistique de clôture aura lieu le 27 juillet en l'église collégiale ; il comprendra notamment l'installation du nouveau président ou de la nouvelle présidente de la FLM et des membres du nouveau Conseil.

En tant que peuple de Dieu, nous avons été nourri(e)s du pain de vie et enrichi(e)s réciproquement par nos perspectives, nos défis et nos encouragements ; nous rentrerons chez nous inspiré(e)s par l'Esprit Saint, empli(e)s d'une espérance nouvelle et convaincu(e)s que Dieu ouvrira les cœurs, les esprits et les mains pour répandre et partager la richesse de ses dons et apaiser la faim des peuples du monde.

ÉTUDES BIBLIQUES

Les études bibliques quotidiennes sont incluses dans les six brochures d'étude qui ont été distribuées aux participant(e)s inscrit(e)s. Elles seront présentées par les diverses régions géographiques de la FLM.

Il est recommandé que les participant(e)s aient une bonne connaissance de ces textes, qu'ils/elles les aient lus et qu'ils/elles aient réfléchi à leur signification, soit individuellement soit dans leur paroisse ou dans un autre groupe dans leur environnement, dans le cadre de leur préparation à l'Assemblée. Sur cette base, on attend des présentateurs/présentatrices des études bibliques – représentant chaque jour une région de la FLM différente – qu'ils/elles se servent de méthodes variées pour établir des liens entre les textes bibliques et les questions et préoccupations importantes dans leur partie de la Communion.

Au terme du culte, les participant(e)s se rendront à la salle de réunion du groupe village auquel ils/elles ont été affecté(e)s au Centre « Liederhalle », où se dérouleront la plupart des manifestations de la journée. Ils/elles continueront à réfléchir à l'étude biblique dans la mesure où elle est en rapport avec le thème spécifique attribué à chaque groupe pour la discussion du jour (voir plus loin sous « groupes villages »).

SÉANCES PLÉNIÈRES

Seize séances plénières seront consacrées aux affaires générales soumises à l'attention de l'Assemblée, y compris les élections. Parmi elles figureront trois séances thématiques comprenant deux allocutions principales.

GROUPES VILLAGES

Le terme de « groupe village » a été utilisé pour la première fois à l'Assemblée de Hong Kong en 1997. Il a pour objectif de manifester la relation dynamique qui devrait prévaloir parmi les participant(e)s à l'Assemblée. Les groupes villages doivent constituer :

- un *lieu familier*, permettant l'établissement de liens communautaires plus étroits entre délégué(e)s. C'est là que les membres du groupe peuvent réfléchir ensemble sur l'étude biblique, prier et se soutenir mutuellement. C'est là aussi qu'ils/elles peuvent échanger des histoires et des expériences personnelles, réagir aux présentations, faire part de leurs préoccupations, de leurs interrogations et de leurs frustrations, et chercher des moyens de résoudre les difficultés ;
- un *canal* et un *forum* permettant de faire passer des opinions et des idées. En travaillant ensemble, les participant(e)s donneront forme aux projets d'engagements et d'orientations sur lesquels l'Assemblée prendra des décisions par la suite ;
- un *cadre* permettant d'approfondir la communication entre les cultures et ce que nous voulons faire en tant que Communion luthérienne.

Chaque groupe village a un(e) président(e) et un(e) secrétaire.

Les cinq groupes villages (chacun divisé en deux sections) se réunissent en même temps dans des salles différentes. Ils se retrouvent chaque matin (sauf le dimanche 25 juillet) pour discuter de l'étude biblique et approfondir le sujet particulier qui leur a été attribué.

Chaque participant(e) inscrit(e) à l'Assemblée a été affecté(e) à l'un des cinq groupes villages. Si, pour une raison quelconque, votre nom ne figure pas sur la liste des participant(e)s, veuillez vous adresser au bureau d'information de l'Assemblée.

En approfondissant leur sujet, les groupes villages sont invités à accorder une attention particulière à la documentation préparatoire qui figure dans les brochures d'étude de l'Assemblée. En outre, certains aspects de l'allocation du président, du rapport du secrétaire général, des allocutions principales, du rapport « De Winnipeg à Stuttgart 2003-2010 » et de différents autres matériels de la FLM pourront aussi être considérés.

LE TRAVAIL DANS LES GROUPES VILLAGES

Les délégué(e)s ont le droit de parole et de vote dans ces séances ; les participant(e)s ex officio et les conseillers/conseillères ont le droit de parole, mais non le droit de vote. À moins que le/la président(e) ne décrète une séance à huis clos, les représentant(e)s des médias peuvent assister aux séances, à des fins d'information de base seulement. Les autres catégories de participant(e)s inscrit(e)s à l'Assemblée sont invité(e)s à écouter et observer ; la parole peut leur être donnée si le/la président(e) le juge opportun.

Les divers lieux prévus pour les groupes villages seront à la disposition des participant(e)s de chaque groupe durant toute la période de l'Assemblée. Lorsque les groupes villages ne seront pas en séance, ces salles pourront être utilisées à l'occasion pour des réunions ou des ateliers. Les heures auxquelles ces salles seront réservées à un autre groupe seront affichées sur la porte.

TRAVAIL SUR LES RAPPORTS DES GROUPES VILLAGES

Le travail du **Comité de rédaction** (dont font partie les président(e)s de chacun des groupes villages) se fondera sur le contenu des rapports des groupes villages. Le Comité, assisté par des membres du personnel, compilera et structurera ce contenu en éliminant les répétitions inutiles ou les contradictions et en faisant en sorte que le projet de message exprime la pensée de l'Assemblée de manière précise, adéquate et inspirée.

Le projet de message résultant du travail du Comité de rédaction sera transmis à l'Assemblée par le **Comité d'examen** pour discussion en plénière.

RAPPORTS DES GROUPES VILLAGES

Le Règlement intérieur prévoit que, dans leurs discussions sur les questions de l'Assemblée, les groupes villages exposent les préoccupations qui, à leur avis, requièrent l'attention de la Fédération. En plus de cela, on attend également d'eux qu'ils recommandent à la plénière des mesures spécifiques (par exemple sous forme d'engagements, de résolutions ou de déclarations publiques). Ces contributions devraient être développées pour venir s'insérer dans un projet complet de message ou de déclaration soumis à l'attention du Comité de rédaction, à charge pour celui-ci d'examiner ces textes et de les soumettre à la plénière pour discussion, en vue de les incorporer dans le message final de l'Assemblée.

Le rapport de chacun des groupes villages au Comité de rédaction devra contenir les éléments suivants :



Calendrier

Horaire	Mardi 20	Mercredi 21	Jeudi 22	Vendredi 23
Thème du jour		<i>Donné par la grâce</i>	<i>A toutes et à tous</i>	<i>Aujourd'hui</i>
8:00 - 09:15	Inscription	Culte avec Sainte Cène Étude biblique 01	Culte avec Sainte Cène Étude biblique 02	Culte avec Sainte Cène Étude biblique
9:15 - 10:30		Groupes Villages	Groupes Villages	Groupes Villages
10:30 - 11:00		Pause	Pause	Pause
11:00 - 12:15		Plénière II Allocution du président	Plénière V Allocution sur le thème principal 1 Discussions	Plénière IX & Femmes
12:15 - 12:30		Prière de midi	Prière de midi	Prière de midi
12:30 - 14:30		Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
14:30 - 16:00		Plénière III Rapport du secrétaire général	Plénière VI Allocution sur le thème principal 2 Discussions	Réunion publique 1 "Pain quotidien, changement climatique et sécurité alimentaire"
	15:00 Culte d'ouverture avec Sainte Cène			
16:00 - 16:30		Pause	Pause	Pause
16:30 - 18:00		Plénière IV	Plénière VII	Libre
	18:00 – 18:30 Plénière I	1. Rapport des Comités de l'Assemblée	Premier Rapport du Comité des désignations	
	1. Ouverture officielle 2. Désignation des comités	2. Rapport du trésorier	Rapport sur le Renouveau	
			Action en relation avec les Mennonites	
18:00 - 18:30	L'Église hôte se présente	Prière du soir	Prière du soir	Prière du soir
18:30 - 20:30		Dîner	Dîner	Dîner
20:30 -	Dîner (20:00 -)	Réunions régionales	Plénière VIII 1. Renouveau cntd 2. Désignations	Libre

NB: 18 et 19 juillet 2010 =



Prévisionnel

	Samedi 24	Dimanche 25	Lundi 26	Mardi 27
Aujourd'hui	Quotidien		Le pain	Le pain de vie
Sainte Cène	Culte avec Sainte Cène	Culte dans les paroisses locales	Culte avec Sainte Cène	Culte avec Sainte Cène
Étude biblique 03	Étude biblique 04		Étude biblique 05	Étude biblique 06
Groupes Villages	Groupes Villages		Groupes Villages	Groupes Villages
Pause	Pause		Pause	Pause
Jeunes	Plénière X Rapports finaux des comités des désignations et vérif. des pouvoirs		Plénière XII Autre Assemblée Résultats	Plénière XV Lecture finale du message
Prière de midi	Prière de midi		Prière de midi	Prière de midi
Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
Plénière publique	Plénière XI Élections	Libre Expérience de Stuttgart	Plénière XIII Première lecture du message	Plénière XVI Approbation du procès-verbal
Pause	Pause		Pause	Pause
Réunion publique 2	Réunion publique 2 Dette illégitime 16:30 – 17:15 HIV/SIDA 17:15 – 18:00		Plénière XIV	Culte de clôture avec Sainte Cène
Prière du soir	Prière du soir	Prière du soir	Prière du soir	
Dîner	Dîner	Dîner	Dîner	Dîner
Célébration festive	Célébration festive	Libre	Libre	Départ

= **Journées de pré-visite**

1. ÉLÉMENTS RECOMMANDÉS POUR LE MESSAGE DE L'ASSEMBLÉE

Chaque groupe village formulera un texte de quatre pages au maximum, propre à être soumis au Comité de rédaction et à pouvoir s'insérer ensuite dans le message final de l'Assemblée. Le message définira les domaines prioritaires qui feront l'objet des programmes de la Fédération durant la période suivant l'Assemblée. Le ton du message sera à la fois pastoral et stimulant et reflétera le travail effectué dans les groupes villages et les séances plénières thématiques.

Pour faciliter l'insertion des rapports des groupes villages dans un message cohérent, chaque groupe structurera son rapport de la manière suivante :

1.1 Éléments considérés comme importants dans la discussion

Indiquez les points saillants de ce qui a été considéré comme important pour la vie de l'Église, de la Fédération et du monde, du point de vue de la question spécifique discutée.

1.2 Affirmations

Concernant la vie et le ministère de la FLM et de ses Églises membres, indiquez ce que vous avez affirmé, du point de vue de la question discutée.

1.3 Défis

Indiquez en résumé les défis les plus marquants que la question discutée fait surgir pour la vie et le ministère des Églises, pour la FLM et pour le monde en général.

1.4 Engagements

Formulez quelques engagements qui sont apparus au cours du travail du groupe village sur ce sujet. En vue des orientations futures, ils devraient aller au delà des engagements et des travaux précédents de la FLM.

Les engagements ont pour objectif de mettre en lumière certaines préoccupations ou questions importantes au sujet desquelles une conviction commune existe, ainsi qu'un engagement à agir collectivement.

- Quels sont les éléments que vous estimez prioritaires pour les Églises luthériennes dans les années à venir ?
- Vers quels objectifs concrets, praticables et/ou mesurables les Églises devraient-elles avancer ?

Les engagements devraient exprimer un consensus au sujet d'accents nouveaux, de nouvelles orientations ou d'une insistance plus forte sur un nombre limité de questions prioritaires (et non sur des programmes spécifiques) et contribuer

à guider la Communion des Églises luthériennes dans sa mission commune et son service au monde dans les années à venir.

Les engagements s'adressent en premier lieu à nous-mêmes et, à travers nous, aux Églises membres que nous représentons, et en second lieu aux organes directeurs de la FLM ou d'autres organisations œcuméniques. Ils représentent essentiellement notre volonté d'agir ensemble sur ces questions, plutôt que d'inviter d'autres instances à agir.

Les éléments à inclure dans le message de l'Assemblée devront être remis au/à la membre du personnel qui assiste le Comité de rédaction le 24 juillet à 18h30. Les questions particulières devraient être soumises au Comité d'examen dès que possible.

2. RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS, ET IDÉES POUR LES PROGRAMMES

Un résumé des discussions, qui contiendra également les idées qui n'ont pas pu trouver place dans le message, sera établi. Le but est de garder en mémoire les principaux éléments de la discussion et de réunir les bonnes idées qui pourraient émaner du groupe. Ce document sera remis au/à la membre du personnel qui assiste le groupe pour être compilé dans une documentation générale.

3. QUESTIONS PARTICULIÈRES

Dans certains cas, une question particulière devra être soumise à l'Assemblée sous la forme d'une déclaration ou résolution. Dans ce cas, le groupe village le mentionnera dans son rapport et transmettra la déclaration ou résolution au Comité d'examen, en passant par le Comité de rédaction. Le Comité d'examen peut prendre différentes décisions : recommander que le texte soit reçu pour information, adopté pour décision ou renvoyé au Conseil de la FLM, le transmettre à l'Assemblée accompagné d'un commentaire (indiquant pourquoi il doit être traité de telle manière), ou le joindre à d'autres propositions sur le même sujet.

Les questions particulières devraient être soumises au Comité d'examen dès que possible.

3.1 Déclarations publiques

Les déclarations publiques expriment une position ou une nouvelle orientation prise par la FLM et, en règle générale, ne comportent pas de décision. Le plus souvent, elles sont adressées aux Églises membres, à des organismes ou autorités gouvernementaux, à des partenaires de la société civile, à d'autres instances désignées expressément ou à toutes les entités mentionnées ci-dessus.

3.2 Résolutions

Les résolutions sont des décisions qui impliquent une action spécifique de la FLM. Par nature, elles concernent plus particulièrement les programmes et s'adressent en règle générale aux diverses expressions de la Fédération.

4. LETTRES

Une lettre, qui peut être pastorale, est une communication écrite à une personne particulière ou à des Églises membres sur une question donnée. Elle est généralement accompagnée d'une demande adressée au/à la secrétaire général(e) de publier cette lettre. Dans le cas d'une lettre adressée aux Églises membres, la lettre est signée à la fois par le/la président(e) et le/la secrétaire général(e).

LETTRE AUX ÉGLISES MEMBRES

Une lettre pastorale d'encouragement rédigée à la lumière de l'expérience et des décisions de l'Assemblée sera envoyée aux Églises membres pour diffusion auprès des paroisses. Un premier projet de cette lettre, qui doit être brève, sera préparé par le Comité de rédaction, à la lumière des rapports des groupes villages et du déroulement de l'Assemblée. Le Comité de rédaction soumettra ce premier projet au Comité d'examen qui le révisera et le transmettra ensuite à la plénière pour examen.

MESSAGE DE L'ASSEMBLÉE

Le message de l'Assemblée décrit et représente l'expérience de l'Assemblée. Il doit fournir à l'Assemblée l'occasion d'inviter les Églises membres à s'engager elles-mêmes à prendre des mesures, lancer des études, entamer des processus de réflexion, etc. à propos de questions jugées importantes par l'Assemblée. Cette invitation s'adresse aussi aux partenaires œcuméniques et autres parties prenantes. Le message doit être bref et concis (pas plus de dix pages), de manière qu'il puisse être communiqué facilement.

ADOPTION DU MESSAGE DE L'ASSEMBLÉE

Le premier projet de message de l'Assemblée, avec les engagements, sera présenté à l'Assemblée par le/la président(e) du Comité de rédaction lors de la plénière XIII du lundi 26 juillet, de 14h30 à 16h00.

Les commentaires et les propositions d'amendements ou de changements devront être soumis **par écrit** au Comité de rédaction, qui les examinera.

Le Comité de rédaction soumettra un **projet révisé** de message de l'Assemblée lors de la plénière XV du mardi 27 juillet, de 11h00 à 12h30, en vue d'une seconde et dernière lecture. En raison des contraintes de temps, il ne sera pas possible de lire le texte dans sa totalité lors de cette séance. On se bornera à attirer l'attention sur les chapitres ou paragraphes ayant subi une révision substantielle. On espère que la discussion de ce projet révisé se concentrera sur des changements mineurs, des suppressions ou substitutions de mots, etc.

Il ne sera plus possible, à ce moment, d'apporter des adjonctions importantes au message. Lorsqu'il sera adopté, le message sera revêtu de la même autorité et aura le même statut que les autres décisions de l'Assemblée.

Conformément à ce qui s'est fait dans le passé, le titre proposé pour le message sera :

« Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien »
Message de la Onzième Assemblée
de la Fédération luthérienne mondiale
Stuttgart, Allemagne, 20-27 juillet 2010

COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE

Les décisions administratives que doit prendre l'Assemblée seront préparées par plusieurs comités dont les membres seront proposés par le Conseil sortant et nommés lors de la première séance administrative de l'Assemblée.

Les comités présenteront leurs rapports et leurs recommandations tout au long de l'Assemblée. Le Comité de vérification des pouvoirs et des élections fera rapport à l'Assemblée lorsque cela sera nécessaire.

Les Comités suivants seront désignés :

Comité directeur : composé de quatorze membres du Conseil sortant, il assume la direction de l'Assemblée.

Comité d'examen : il étudie tous les rapports et recommandations adressés à la plénière, y compris ceux du Comité directeur, du Comité de rédaction, des groupes villages et groupes d'initiative, et de délégué(e)s individuel(le)s.

Comité de rédaction : il est chargé de réunir les rapports des groupes villages en un message unifié et de préparer une lettre aux Églises membres.

Comité de vérification des pouvoirs et des élections : il recommande à l'Assemblée les décisions à prendre sur les problèmes ou questions pouvant surgir au sujet de l'accréditation des délégué(e)s ; il supervise également les élections qui ont lieu durant l'Assemblée.

Comité du procès-verbal : il supervise l'enregistrement du procès-verbal des séances plénières et le certifie pour approbation lors d'une séance plénière ultérieure.

Comité des désignations : il présente à l'Assemblée des propositions de noms pour l'élection du/de la président(e) et des membres du Conseil.

RÉUNIONS RÉGIONALES

Des réunions régionales auront lieu pour les sept régions de la FLM (Afrique, Asie, Europe centrale orientale, Europe centrale occidentale, pays nordiques, Amérique latine et Caraïbes, et Amérique du Nord) le mercredi 21 juillet à partir de 20h30. Les délégué(e)s, les conseillers/conseillères ainsi que les membres ex officio sont invité(e)s à assister à ces réunions régionales. Les autres participant(e)s à l'Assemblée désirant y assister consulteront à ce sujet les personnes chargées de les présider.

Les vice-président(e)s de la FLM sortants convoqueront et présideront les réunions de leurs régions respectives. En principe, l'ordre du jour sera consacré à des questions régionales directement liées à l'Assemblée, telles que les désignations, les élections et les présentations d'études bibliques. Il pourra comprendre aussi d'autres questions telles que l'expression régionale de la Communion et les programmes sous-régionaux.

DÉSIGNATIONS

LE/LA PRÉSIDENT(E)

Toutes les Églises membres ont reçu une lettre du secrétaire général de la FLM les invitant à proposer le nom d'un(e) ou de plusieurs candidat(e)s à la présidence. Une liste des candidat(e)s confirmé(e)s sera soumise au Comité des désignations. Celui-ci présentera un premier rapport sur la liste des candidatures au cours de la plénière VII le 22 juillet, et invitera les membres de l'Assemblée à proposer des candidat(e)s. Ces propositions devront être faites par écrit et être signées par dix délégué(e)s au moins.

LE CONSEIL

Le Comité des désignations recevra les listes de candidatures au Conseil établies par les Pré-Assemblées. Il présentera son premier rapport lors de la plénière VII le 22 juillet.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Après le premier rapport du Comité des désignations, les propositions des membres de l'Assemblée sont recevables jusqu'à ce que le/la président(e) déclare close la présentation des candidatures, cela au moins 24 heures avant la présentation du rapport final.

Une fois la présentation des candidatures close, le Comité des désignations consultera les délégué(e)s des Églises concernées afin de s'assurer que les propositions formulées par les membres de l'Assemblée bénéficient de l'approbation adéquate de ces Églises. Ensuite, il fera connaître le résultat de ses consultations et insérera les candidatures approuvées dans sa liste.

Le rapport final du Comité des désignations sera présenté durant la plénière X le samedi 24 juillet.

ÉLECTION DU/DE LA PRÉSIDENT(E) DE LA FLM

Concernant l'élection du/de la président(e), la Constitution de la FLM (article X.1) prévoit ce qui suit :

« L'élection du/de la président(e) par l'Assemblée a lieu à la majorité des suffrages exprimés lors d'un scrutin écrit. »

L'élection aura lieu au cours de la séance plénière suivant la présentation du rapport final du Comité des désignations (plénière XI) le même jour.

Pour que l'élection soit valable, trois quarts au moins des délégué(e)s inscrit(e)s doivent être présent(e)s (cf. Règlement intérieur, article 4.1.5.2).

MÉDIAS ET PRESSE

Les représentant(e)s des médias (presse, radio et télévision) assureront la couverture de l'Assemblée à partir du centre des médias. Les représentant(e)s des

médias internationaux feront des reportages sur les manifestations et les séances plénières de l'Assemblée et suivront les travaux des groupes villages.

Le Bureau des services de communication de la FLM est responsable de l'accréditation des médias et sera à leur disposition. Des conférences de presse et des séances d'information seront organisées chaque jour, et des interviews avec des délégué(e)s pourront être organisées sur demande. Le personnel de la FLM ainsi que l'équipe multilingue cooptée en provenance d'Églises membres et d'organisations partenaires rédigeront des communiqués de presse, travailleront sur les nouvelles destinées à la radio, à la télévision et au site web de l'Assemblée et fourniront de la documentation générale en anglais, allemand, français et espagnol.

Les participant(e)s sont invité(e)s à soutenir le travail des médias durant l'Assemblée et à répondre de manière appropriée aux demandes d'interviews présentées par les représentant(e)s de la presse accrédité(e)s.

Veillez noter que les représentant(e)s des médias ont été prié(e)s de ne pas chercher à contacter individuellement des participant(e)s pour les interviewer. Toutes les interviews seront organisées par le Service de presse de l'Assemblée de la FLM, sur la base d'un formulaire de demande d'interview dûment rempli.

Pour toute forme d'aide en matière de relations avec les médias, n'hésitez pas à prendre contact avec le personnel de la communication de la FLM.

Veillez noter que les séances plénières ouvertes pourront être transmises en direct par webdiffusion et seront par conséquent accessibles au public dans le monde.

LANGUES

DISPOSITIONS EN VUE D'UNE ASSEMBLÉE MULTILINGUE

Tous les **documents officiels** seront traduits dans les langues de travail de la FLM, à savoir l'anglais, l'allemand, le français et l'espagnol.

Lors de toutes les séances plénières de l'Assemblée, une interprétation simultanée sera assurée dans les langues de travail. Une interprétation dans une mesure limitée sera aussi disponible dans les groupes villages.

Note : dans toutes les réunions et séances, on peut utiliser n'importe quelle autre langue, à condition que l'orateur/oratrice prenne des **dispositions préalables** en vue de l'interprétation consécutive dans l'une des langues de travail de la FLM.

Certain(e)s participant(e)s à l'Assemblée sont en mesure d'offrir une interprétation informelle dans des langues autres que les quatre langues de travail. Si

vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à vous adresser au bureau d'information de l'Assemblée.

PARLER ET ÉCRIRE : QUELQUES SUGGESTIONS

La FLM est une communauté multilingue. Veuillez donc vous exprimer oralement ou rédiger votre exposé ou votre rapport dans la langue de travail où vous vous sentez le plus à l'aise. N'hésitez pas à profiter au maximum des services d'interprétation et de traduction.

Souvenez-vous que de nombreuses personnes ne connaissent pas bien la langue dans laquelle vous vous exprimez, ou ont peut-être de la peine à comprendre la manière dont vous parlez. Veuillez donc :

- parler clairement, distinctement et lentement,
- faire des phrases courtes et simples.

Si vous parlez à partir d'un **texte écrit** (un exposé par exemple), souvenez-vous qu'une telle intervention peut être difficile à suivre lorsqu'on l'entend seulement, sans pouvoir lire le document. Efforcez-vous donc de composer et de prononcer votre discours dans le style et au rythme d'une communication orale. Dans la mesure du possible, remettez aux interprètes un exemplaire de votre exposé ou de votre communication.

Efforcez-vous d'éviter les phrases à structure complexe et le jargon technique. L'environnement culturel, la première langue et le niveau de formation des participant(e)s à l'Assemblée varient beaucoup.

S'il vous est impossible de comprendre un(e) orateur/oratrice (par exemple parce qu'il/elle parle trop vite, trop doucement ou indistinctement), vous pouvez présenter une motion d'ordre.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DES DÉBATS

Le Règlement intérieur de l'Assemblée est recommandé par le Conseil et approuvé au cours de la première séance plénière de l'Assemblée. Il décrit et définit l'autorité de l'Assemblée et la manière dont elle fonctionne pour traiter les affaires. Toutes les références données dans ce manuel sont subordonnées aux descriptions officielles contenues dans le Règlement intérieur.

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

COMMENT PARTICIPER EFFICACEMENT AUX SÉANCES PLÉNIÈRES ?

- Ayez clairement à l'esprit ce que vous voulez dire.
- Organisez vos idées.
- Allez droit à l'essentiel. Chaque orateur/oratrice dispose d'un temps de parole limité à trois minutes.

COMMENT PRENDRE LA PAROLE EN PLÉNIÈRE ?

- Inscrivez votre **nom** et celui de **vo**tre **Église** sur un papier et indiquez si vous souhaitez parler pour ou contre la proposition en discussion, ou proposer un amendement.
- Donnez le papier à un(e) steward qui le portera au/à la président(e) de la séance.
- Lorsque le/la président(e) vous appelle, allez vers le micropho

COMMENT SOULEVER UNE QUESTION À L'ASSEMBLÉE ?

Il y a deux manières de soulever une question à l'Assemblée :

- faire une proposition écrite
- présenter une motion.

COMMENT FAIRE UNE PROPOSITION ÉCRITE ?

- Commencez par demander à d'autres personnes si la question dont vous voulez parler figure à l'ordre du jour. Vous pouvez consulter à ce sujet des délégué(e)s de votre région, un(e) membre du personnel de la FLM ou les membres du Conseil sortant à qui on a demandé d'être à la disposition des personnes désirant des conseils ou des informations au sujet des procédures de l'Assemblée.
- Lorsque vous êtes sûr(e) que le sujet n'a pas été prévu, parlez-en à autant de personnes que possible : petits groupes, groupes régionaux, jeunes, femmes, etc. Vous avez besoin du soutien du plus grand nombre de personnes.
- Préparez votre proposition écrite en notant l'identité des délégué(e)s qui la soutiennent, et demandez à un(e) steward de la transmettre au Comité d'examen.

COMMENT PRÉSENTER UNE MOTION ?

- Une **motion** présente un point à l'Assemblée pour examen ou décision.
- Une motion doit être **appuyée** par un(e) autre délégué(e) avant de pouvoir être considérée par l'Assemblée.

-
- Dans le débat sur une motion, nul(le) ne peut s'exprimer plus d'une fois, à l'exception de l'auteur(e) de la motion.

Exemple de motion :

Auteur(e) de la motion : « Je propose d'envoyer une délégation en (pays) pour examiner la situation. »

Autre délégué(e) : « J'appuie la motion. »

QU'EST-CE QUI ARRIVE À UNE MOTION ?

- Elle peut être reçue (en tant qu'information).
- Elle peut être adoptée (en vue de mesures à prendre).
- Elle peut être renvoyée au groupe qui l'a présentée (en vue d'éclaircissements).
- Elle peut être remplacée par une autre motion ou être amendée par les membres de l'Assemblée.

Amendements

- Normalement, un amendement vise à modifier une motion pour la clarifier ou la préciser, ou peut-être pour en modifier l'effet, mais non l'intention.
- Les amendements peuvent être faits en insérant ou en supprimant des mots ou des phrases.
- On n'introduit pas d'idée nouvelle au moyen d'un amendement.
- Comme une motion, un amendement doit être appuyé.

Exemple d'amendement :

« Je propose d'amender la motion en ajoutant les mots "composée de quatre personnes, dont un(e) jeune" après le mot "délégation" ».

VOTE SUR LES MOTIONS (CF. RÈGLEMENT INTÉRIEUR, ARTICLE 4.1.6.7)

- Seul(e)s les délégué(e)s ont le droit de vote.
- La moitié des délégué(e)s inscrit(e)s doivent être présent(e)s pour que le vote soit valable.
- Une majorité affirmative est nécessaire pour qu'une motion soit adoptée.

VOTE SUR LES DÉCLARATIONS PUBLIQUES

(CF. RÈGLEMENT INTÉRIEUR, ARTICLE 4.1.6.7)

- Seul(e)s les délégué(e)s ont le droit de vote.
- Deux tiers des délégué(e)s inscrit(e)s doivent être présent(e)s pour que le vote soit valable.

DONNE-NOUS AUJOURD'HUI NOTRE PAIN QUOTIDIEN

